

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24143523

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 -09- 2024

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe**

N° d'entreprise : **0416 174 738**

Nom

(en entier) : **SOGELUB**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Terre à Briques 13, 7522 Tournai**

Objet de l'acte : REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT

VECHTA sa a décidé de remplacer Monsieur Michel DECOTTIGNIES en tant que représentant permanent de la société précitée par madame Céline DUBOCQUET pour la représenter, conformément à l'article 2:55 du Code des sociétés et des associations, dans l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de la société anonyme SOGELUB. Le mandat de représentant permanent n'est pas rémunéré et s'étend sur la durée du mandat du conseil d'administration susmentionné.

Madame Céline DUBOCQUET a déclaré accepter ce mandat.

Pour extrait analytique,

Monsieur Benoît DECOTTIGNIES,
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).